

Envoi : 11/12/2020

Réception par le Préfet : 11/12/2020

Publication : 18/12/2020



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental

HAUT-RHIN

Communication

à la Commission permanente

Séance du vendredi 11 décembre
2020

N° CP-2020-12-4-2

POINT D'ÉTAPE SUR LA MISE EN OEUVRE DU SCHÉMA DE L'AUTONOMIE 2018-2023

Présidence de : M. Rémy WITH

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, Mme DIETRICH, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. FERRARI, HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, ORLANDI MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mme PAGLIARULO, MM. SCHITTLY, STRAUMANN, Mme SCHMIDIGER, Mme VALLAT, M. VOGT.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. COUCHOT donne procuration à M. SCHITTLY.
Mme DREXLER donne procuration à M. JANDER.
Mme RAPP donne procuration à Mme HELDERLE.

EXCUSES

M. DELMOND, M. TRIMAILLE.
La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2020-5-12-3 du 28 août 2020 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

➤ Donne acte au Président de la communication relative à l'avancée du Schéma de l'Autonomie 2018-2023, telle qu'exposée dans le rapport joint en annexe.

LE PRESIDENT
Remy WITH

Acte est donné